

Société anonyme à 8800 Roeselare,
Brugsesteenweg, 374
RPM Courtrai
BE405.548.486
www.deceuninck.com

MM. les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 8830 Hooglede-Gits, Bruggesteeweg, 164, le mardi 9 mai 2006 à 11h00. L'assemblée générale ordinaire est convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolution suivants :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration y compris la déclaration en matière de Corporate Governance et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.
2. Discussion et approbation du bilan clôturé au 31 décembre 2005, affectation du résultat.
Proposition de résolution: approbation du bilan de l'exercice 2005 et de l'affectation du résultat. Attribution d'un dividende brut de 0,245 € (0,18375 € net) par action entièrement libérée.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice 2005.
4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
Proposition de résolution: accorder par un vote séparé décharge aux administrateurs et au commissaire pour le mandat exercé par eux au courant de l'exercice 2005.

Les titulaires d'actions nominatives sont tenus d'informer le Conseil d'administration par écrit, au moins cinq jours ouvrables avant la réunion, de leur intention de participer à ladite réunion. Pour assister à la réunion, les détenteurs d'actions au porteur déposeront leurs titres au siège de la société ou auprès de la Banque Degroof au plus tard cinq jours ouvrables avant la réunion, et ils produiront la preuve de leur dépôt. Les procurations seront également déposées au siège de la société au plus tard cinq jours ouvrables avant la réunion. Le rapport annuel 2005 est disponible sur le website de la société (www.deceuninck.com).

Le Conseil d'administration